

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CRO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.  
Saumur, par la poste.  
Un an. . . 48f. » 24f. «  
Six mois. . 10 » 15 «  
Trois mois. 5 23 7 30

ON S'ABONNE  
Au bureau, place du Marché-  
Noir, et chez MM. DUBOSSE,  
JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires à Saumur.

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

AFFAIRES D'ORIENT.

On écrit de Knocke, 7 avril, à la *Patrie*, de Bruges. — « Depuis ce matin, de bonne heure, on entend en mer une vive canonnade de gros calibre, dans la direction du nord-est. A l'heure qu'il est (7 heures du soir), les coups de canon ne discontinuent pas. Ce bruit ressemble à des coups de tonnerre et fait trembler le sol. Le vent est au nord-est. Depuis deux jours se trouve devant notre commune, un bateau à vapeur à hélice, pavillon inconnu, qui longe constamment notre côte, depuis Heyst jusqu'au delà le Zwiud, port de l'Ecluse. Les habitants ne savent que penser de cette visite. » — Havas.

Une dépêche d'Orsowa, du 9 avril, annonce que les Russes sont entrés en Serbie à Radiezewacz, entre Widdin et Orsowa. Par contre, une dépêche télégraphique de Vienne, 9 avril, annonce aussi que 20,000 Autrichiens, sous la conduite de l'archiduc Albert, ont reçu l'ordre d'entrer en Serbie, la Porte y ayant consenti. Une alliance offensive et défensive a été conclue entre l'Autriche et la Prusse. Le traité a été envoyé à Vienne pour la ratification.

On disait à Berlin, le 8 avril, que le feldzeug-mestre Hess a fait à notre cabinet une proposition ainsi conçue : « Dans le cas où des troupes autrichiennes entreraient dans les Principautés Danubiennes, la Prusse s'engage à envoyer un corps d'observation pour protéger l'aile gauche autrichienne contre les Russes. » — Havas.

« Trieste, mardi 11 avril.

« Les dernières nouvelles de la Grèce annoncent que Ali-Pacha à la tête de 3,000 hommes de troupes régulières, a battu les Grecs insurgés près de Janina. — Grivas était en fuite. »

« Copenhague, mardi 11 avril.

« L'amiral Napier, après avoir clos ses conférences avec le gouvernement danois, a rejoint la flotte qu'il commande. Demain il quittera Kiøge avec 23 vaisseaux et frégates. »

« Hambourg, mardi 11 avril.

« La sortie des armes et des munitions est prohibée. »

« Marseille, mardi, 11 avril.

« Les nouvelles reçues de Malte vont jusqu'à la

date du 7. — Tous les paquebots qui se trouvaient dans le port de La Valette ont été requis par les autorités anglaises, pour transporter immédiatement des troupes à Constantinople. — Sept navires à vapeur français, venant de l'Algérie et ayant à bord 3,000 hommes de troupes, ont touché à Malte. »

« Le traité obtenu du Japon par la Russie et stipulant l'ouverture de certains ports de ce pays est exécutoire dès 1854. » — Havas.

INTÉRIEUR.

Le *Moniteur* publie un décret concernant les marchandises du Portugal importées en France.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — D'après un article du *Times*, il y a tout lieu de croire que le bill de réforme du Parlement sera renvoyé à une autre session. — Havas.

— Les administrateurs du Jockey-Club ont refusé cette année la pièce d'argenterie que l'Empereur de Russie est dans l'habitude d'offrir, depuis 9 ans, pour le prix des courses d'Ascot. — Havas.

Dans une correspondance que publie le *Courrier du Havre*, on remarque les détails suivants :

« Smyrne, 20 mars 1854.

« Nous sommes arrivés hier de notre pénible voyage sur les côtes de Syrie et de l'Asie-Mineure. Dans tous les ports où nous avons relâché, les affaires prenaient une tournure de plus en plus grave.

« Les Grecs s'agitent d'une manière incroyable et menacent les Turcs. Ceux-ci veillent, sont sur leurs gardes, et sont comme à l'affût de ces dangereux conspirateurs.

« Partout des menaces, des complots, partout aussi la vigilance et des arrestations.

« Les Grecs en sont venus à un tel point qu'une guerre à mort semble imminente au premier jour entre eux et les Ottomans, au sein même de leur empire. Là où les Grecs dominent par leur nombre, ils se préparent ouvertement à la lutte et de la manière la plus active. Là où ils sont moins nombreux que les Turcs, ils se disposent à faire devant la tempête qui se prépare pour rejoindre les leurs. Ils sont généralement très-mal vus, et connus pour ce

qu'ils sont par les autres populations de la côte, qui ne craignent que leurs ruses, leur duplicité et les détestent cordialement

« A Jaffa, ils sont détestés par les Arabes, inquiets de l'arrivée de Young-Pacha, nouveau gouverneur de Jérusalem, que nous avons porté à Jaffa le 4 mars courant; et ils sont de plus frappés de crainte par la présence attendue chaque jour des bâtiments de guerre français qui parcourent la côte.

« A Saint-Jean-d'Acre, ils se sont attiré la haine des montagnards de l'intérieur : Druses, Métualis et autres, sans compter les Arabes.

« A Beyrouth, les Européens les abhorrent, car ils sont sans cesse dupes de leur félonie et de leur détestable caractère; les Turcs, les Arabes les menacent, les Maronites les repoussent.

« A Tripoli, plus qu'ailleurs, ils sont prêts à fuir au premier jour, car ils ont fait bien du mal.

« A Lattaquié on ne peut plus les voir, et toutes les familles arabes du pays sont tentées de leur jeter la pierre, comme à de misérables fauteurs de désordres, comme à des partisans fanatiques de l'ennemi commun de tous les peuples de l'Orient, la Russie.

« Nous étions encore à Lattaquié le 12 mars, et nous avons été frappés de ce témoignage unanime de réprobation contre les Grecs du pays, qu'ont leurs concitoyens arabes, turcs, ansariés et européens.

« A Rhodes, où nous relâchions le 17 courant, nous trouvâmes la ville en émoi. On venait de découvrir des complots : les Grecs avaient menacé, s'étaient comme insurgés dans le sud de l'île; le gouverneur de la ville de Rhodes, n'ayant que très-peu de troupes, se gardait de son mieux, et en imposait à tous par sa vigilance et sa conduite énergique. Crainte de surprise, on fermait les portes de la ville une heure avant le coucher du soleil.

« A Smyrne, le Pacha, qui est un homme ferme et résolu, vient de prendre un parti décisif relativement aux 70,000 Grecs qui forment la moitié de la population. Sur ce nombre 60,000 sont nés à Smyrne de familles établies depuis longtemps dans le pays. Ceux-là seraient assez tranquilles par eux-mêmes, mais ils sont excités sans cesse par les Grecs étrangers, qui sont venus au nombre d'environ 10,000 de la Grèce et de l'Archipel. Comme ceux-ci sont audacieux et remuants, le Pacha vient de les menacer d'un arrêt de proscription qui les

FEUILLETON

LE ROI DES MÉNÉTRIERS.

(Suite.)

XV.

Trois mois s'écoulèrent, et tout avait repris à la Maison-du-Comte, ses allures accoutumées.

L'événement tragique, qui avait frappé récemment la famille Stengel, ne pouvait être encore oublié, mais la douleur s'était réfugiée au fond des cœurs.

Frantzia avait repris ses visites aux malades et ses bonnes œuvres habituelles. Quoique un peu pâle, rien n'était changé dans son extérieur noble et gracieux.

Depuis la mort de Daniel, elle portait chaque jour à son corset un petit bouquet de scabieuses sauvages, cette fleur des veuves et des cimetières; mais son père et elle savaient seuls à quelle circonstance avait rapport cette pratique. De son côté, le justicier était sans doute parvenu à rentrer en grâce auprès de son seigneur, car il continuait à remplir paisiblement ses fonctions. On ne pouvait douter que sa position, un moment menacée, n'eût repris la solidité désirable, quand on voyait Pinck, le favori du comte, venir quotidiennement à la maison de l'Heinrichsohe, et conserver les relations les plus amicales avec la famille du bailli.

Enfin, un changement plus remarquable encore peut-être, s'était opéré dans le caractère de Rodolphe Stengel.

Le jeune homme avait fait un grand et sincère retour sur lui-même. La scène lugubre de Gœttingue était toujours présente à sa pensée; ce souvenir avait donné à sa raison une teinte sérieuse et grave. Au lieu de courir les fêtes et les cabarets, comme autrefois, il passait le temps à étudier les livres de jurisprudence entassés dans la bibliothèque de son père; il se disposait même à se rendre incessamment à l'Université pour prendre ses degrés, et se rendre capable de remplacer, plus tard, le vieux Stengel.

Celui-ci devait donc voir, avec une profonde satisfaction, cet amendement d'un fils pour lequel il avait éprouvé certaines inquiétudes; cependant, soit que les événements récents eussent fermé son âme aux émotions douces, soit toute autre raison, il se montrait sombre, contraint, et ses actions les plus simples décelaient une continuelle anxiété.

Cette fâcheuse disposition d'esprit était plus frappante encore un matin que le bailli donnait audience à ses justiciables dans cette salle basse de la Maison-du-Comte où nous avons déjà introduit le lecteur. La porte extérieure était ouverte pour laisser libre accès à tous venants; un beau soleil d'août, profitant de l'occasion, projetait une traînée lumineuse et dorée sur les antiques lambris de chêne. Une vingtaine de personnes allaient et venaient

dans la salle ou causaient sur l'escalier extérieur, servant de vestibule.

C'étaient, pour la plupart, des tenanciers en différend sur les limites de leurs terres, des vassaux qui n'avaient pas acquitté les dîmes et les corvées dues au seigneur, ou même des buveurs qui, s'étant pris de querelle au cabaret, se préparaient à recevoir une verte semonce. Tout ce monde, amis et ennemis, se confondait sans injures et sans tumulte, attendant patiemment que son tour fût venu de faire valoir ses droits ou d'écouter son arrêt.

Le bailli, en robe noire et en perruque, siégeait devant son bureau sans avocats, greffiers, huissiers ou gardes, accompagnement obligé de tout tribunal plus ou moins auguste. Son fils, assis au bas bout de la table, se contentait d'inscrire le jugement sur un registre particulier, et les plaideurs ne se plaignaient pas de cette simplicité de formes. Derrière le bailli, près de la fenêtre, Frantzia, occupée à un travail de femme, suivait avec intérêt les débats de l'audience. Quand il s'agissait de quelques pauvres hors d'état de payer leurs dettes, elle ne manquait jamais de glisser quelques mots en faveur des délinquants.

Ce jour-là donc, une distraction plus forte qu'à l'ordinaire s'était emparée du vieux magistrat, toujours si ponctuel et si attentif à remplir les devoirs de sa charge. Il semblait ne pas entendre ce qu'on lui disait; son œil était fixe; le moindre bruit le faisait tressaillir. L'audi-

chassera tons de Smyrne quarante-huit heures après l'édit. Cet arrêt sera lancé au premier jour. Les Européens en sont enchantés; ils sont ou ne peut plus mal dans leurs rapports journaliers avec les Grecs. Ils ne peuvent plus les souffrir ni les endurer, à cause de leur bassesse, de leur fourberie: c'est comme partout, ils désirent vivement leur renvoi, car Smyrne n'est pas tranquille avec eux, il n'y a presque pas de troupes; on craint une révolte générale, un massacre, un combat à mort.

» La présence de quatre bâtiments de guerre français, anglais, hollandais et autrichien, ne suffit pas pour rassurer les habitants, car ces navires ne pourraient que bombarder la ville sans poursuivre les fauteurs de révolutions. Ainsi la tranquillité de la ville n'est qu'apparente, la police veille; on fait parfois des arrestations; mais tout cela ne sera pas suffisant, peut-être, à un moment donné, pour empêcher beaucoup de mal. On craint même que le renvoi des Grecs que veut exiler le Pacha, ne soit le signal d'une révolte; mais on prend des précautions.

CALIX SICARD, capitaine au long cours.

#### CHRONIQUE LOCALE.

Hier, au soir, une pauvre femme, s'apercevant qu'elle n'avait pas d'eau de rivière, courut vite à la Loire. Au moment où elle s'agenouillait pour remplir sa cruche, elle est tombée dans l'eau la tête la première. Retirée à l'instant même, elle était morte; il y avait eu, paraît-il, épanchement au cerveau.

P. GODET.

**RAPPORT** fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet d'autoriser le département de Maine-et-Loire à emprunter une somme de 120,000 francs, pour l'acquisition du château de Sainte-Gemme, à s'imposer extraordinairement pour le remboursement de cet emprunt, et à prélever en 1854, sur les ressources créées par la loi du 9 juin 1853, une somme de 140,000 francs pour les travaux neufs des routes départementales. — par M. LOUVET, député au Corps-Législatif.

MESSIEURS,

Suivant l'autorisation accordée par l'ordonnance royale en date du 4 septembre 1842, le département de Maine-et-Loire a acquis, moyennant le prix principal de 120,000 francs, le château de Sainte-Gemme et ses dépendances, pour y établir un asile public d'aliénés. L'époque du paiement de cette acquisition, fixée d'abord à 1849, a été ajournée par suite de conventions ultérieures au 31 décembre 1854.

Pour assurer aujourd'hui ce paiement, qu'il ne peut imputer sur les ressources ordinaires du budget départemental, le Conseil général, dans sa dernière session, a reconnu la nécessité d'emprunter une somme de 120,000 francs. Cet emprunt aurait une durée de sept années. Il ne serait contracté qu'à la fin de 1854; de 1855 à 1859, les fonds nécessaires au service des intérêts seraient prélevés sur le produit des centimes facultatifs, et le remboursement du capital, ainsi que le paiement des intérêts des deux dernières années, auraient lieu au moyen du produit d'une imposition extraordinaire de 1 centime 75 centièmes que le Conseil gé-

néral demande l'autorisation d'établir pendant les années 1860 et 1861, et dont le montant s'élèverait à 65,000 francs environ par année, soit 130,000 francs pour les deux ans.

Le département n'est grevé en ce moment que de dix centimes extraordinaires, dont huit prendront fin en 1858, et les deux autres en 1859; de sorte que l'imposition nouvelle ne commencera que lorsque les impositions actuelles auront à peu près cessé d'exister.

La situation du département, sous le rapport du recouvrement régulier et facile de l'impôt, est d'ailleurs très-satisfaisante.

Aussi votre Commission n'hésite pas à vous proposer d'accueillir favorablement la demande du Conseil général de Maine-et-Loire.

Ce même Conseil fait une autre demande qui a également obtenu l'assentiment de votre Commission. Une loi du 9 juin 1853 a autorisé le département à emprunter une somme de 268,000 fr. qui devait être appliquée, jusqu'à concurrence de 210,000 fr., à la reconstruction du dépôt d'étalons d'Angers, et pour le surplus aux réparations de l'hôtel de la Préfecture. Après une nouvelle étude, il a été reconnu que, sans reconstruire à neuf le dépôt d'étalons dans un terrain nouveau, il était possible de satisfaire à tous les besoins du service en agrandissant seulement le périmètre de l'établissement actuel. Cette modification a réduit la dépense à 70,000 fr., de sorte qu'une somme de 140,000 fr. se trouve actuellement disponible sur les ressources créées par la loi du 9 juin 1853. Le Conseil général demande que cette somme soit appliquée aux travaux neufs des routes départementales. D'après les calculs présentés par le Préfet, ces travaux exigeraient pour leur achèvement complet une dépense de 294,000 fr. environ. Mais ils se divisent en deux catégories: ceux qui ne sont pas encore commencés et qui ne peuvent être ajournés sans inconvénients graves, et ceux qui, étant en cours d'exécution, réclament un prompt achèvement. C'est aux travaux de cette dernière catégorie, dont la dépense s'élève à 163,500 fr., que le crédit de 140,000 fr. disponible serait appliqué; les 23,500 fr. formant le complément de la dépense des routes dont il vient d'être parlé seraient pris sur les fonds disponibles de la seconde section du budget de 1855.

En conséquence, Messieurs, votre Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi suivant, tel qu'il a été présenté par le Conseil d'État.

#### PROJET DE LOI

Relatif à un emprunt et à une imposition extraordinaire par le département de Maine-et-Loire.

Art. 1<sup>er</sup>.

Le département de Maine-et-Loire est autorisé, conformément à la demande que le Conseil général en a faite, dans sa session de 1853, à emprunter une somme de 120,000 francs, qui sera appliquée au paiement de la dette contractée par le département pour l'acquisition du château de Sainte-Gemme. Le taux de l'intérêt ne pourra dépasser 5 pour 100.

L'emprunt sera réalisé avec publicité et concurrence. Toutefois, le Préfet est autorisé à traiter de gré à gré avec la Caisse des dépôts et consignations.

toire remarquait avec étonnement ces signes d'une souffrance intérieure; Rodolphe et Frantzia échangeaient des regards inquiets, mais ils n'en savaient pas plus que les autres sur les causes de cette pénible préoccupation.

Stengel était en train de juger un pâtre accusé d'avoir laissé vaguer ses vaches dans les pâturages réservés du château. Déjà deux fois il avait demandé à l'accusé s'il avouait le fait, et l'accusé, sachant bien qu'il valait mieux s'en rapporter à l'indulgence du bailli que de chercher à lui donner le change par des mensonges et des subterfuges, avait répondu deux fois *oui*, sans que le magistrat eut paru le comprendre. Tout-à-coup un cheval s'arrêta devant la porte de la Maison-du-Comte, et quelques-uns des assistants qui se tenaient sur le porron, en attendant l'appel de leur cause, annoncèrent avec empressement:

Un message du château!... C'est M. Fritz, le valet de chambre de monseigneur!

Le bailli devint pâle; mais, se contenant, il se retourna vers l'accusé, et lui dit avec un mélange de tristesse et de bonté:

— J'aurai encore le temps d'exercer envers les pauvres cette indulgence dont on m'a fait un crime... Retire-toi, bonhomme; je t'accorde remise de l'amende et de la peine corporelle que tu as encourues... Mais sois plus circonspect à l'avenir; car, si je ne me trompe, ce ne sera plus à moi désormais que tu auras à rendre compte de

tes fautes.

Ces paroles causèrent une profonde stupéfaction dans l'assemblée. Le montagnard qu'il renvoyait absous le regarda timidement en tortillant son chapeau entre ses doigts:

— Sur ma foi, monsieur le bailli, dit-il, j'aimerais mieux payer un thaler ou deux d'amende, oui, et recevoir encore quelques bons coups de fouet par-dessus le marché, que de voir un autre rendre la justice sur le Brocken... Aussi, j'espère bien que longtemps encore...

Un geste de Stengel lui coupa la parole. En ce moment un vieux domestique en livrée galonnée d'or, avec de grandes bottes et une perruque poudrée, entra dans la salle et vint saluer le bailli d'un air embarrassé.

— Bonjour, mon vieux Fritz, lui dit Hermann amicalement; vous m'apportez sans doute des nouvelles de monseigneur... Eh bien, sa santé s'améliore-t-elle, enfin? — Oui, oui, monsieur le bailli, répliqua Fritz du ton bourru d'un valet favori, le corps est assez bien; mais, sauf le respect que je lui dois, la tête, voyez-vous, la tête... — Il est notre maître, Fritz, et nous devons respecter même ses faiblesses... Mais asseyez-vous, ami Fritz; la traite est longue de la résidence ici; or, vous et moi nous n'étions déjà plus des jouvenceaux quand le vénérable comte de Sigismond, le père du comte actuel, mourut à Vienne pendant la guerre de Trente-Ans... Frantzia, mon enfant, ordonne à

Art. 2.

Le département de Maine-et-Loire est également autorisé à s'imposer extraordinairement, pendant les années 1860 et 1861, 1 centime 75 centièmes additionnels au principal des quatre contributions directes, dont le produit sera affecté au remboursement et au paiement des intérêts de l'emprunt ci-dessus.

Jusqu'à l'époque du recouvrement de l'imposition, le service des intérêts sera assuré au moyen d'un prélèvement annuel sur les centimes facultatifs.

Art. 3.

Le département est autorisé à prélever, en 1854, sur les ressources créées par la loi du 9 juin 1853, une somme de cent quarante mille francs, qui sera appliquée aux travaux neufs des routes départementales actuellement classées.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

Arrondissement de Saumur.

#### EXTRAIT

Des registres du greffe du Tribunal de police simple séant à Saumur.

Par jugement du Tribunal de police simple séant à Saumur, rendu le 7 avril 1854,

Entre M. le Commissaire de police, remplissant les fonctions du ministère public, demandeur, d'une part;

Et le sieur Soulat, boulanger, demeurant commune de Fontevraut, défendeur, non comparant, d'autre part:

Appert le sus-nommé Soulat, avoir été condamné à cinq francs d'amende, aux dépens, à l'insertion de l'extrait du jugement dans les deux journaux de la localité, et à dix affiches dudit extrait qui seront placardées dans le canton de Saumur, pour défaut de cuisson de pain, avec récidive.

Pour extrait, délivré le 10 avril 1854.

Le greffier, E. GUENOIS.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

La grande revue des troupes de Paris par l'Empereur, en présence de S. A. R. le duc de Cambridge et de l'état-major anglais, a eu lieu hier. Nous donnerons, samedi, les détails de cette solennité militaire.

P. GODET.

Le *Wanderer*, de Vienne, publie une correspondance de Bucharest, 31 mars, dont voici les principaux passages:

« Il est singulier que les Russes ne publient point de bulletin sur la bataille de Tultscha. Les Russes avaient annoncé qu'ils s'étaient emparés d'Hirsova, dès le 28 mars, et qu'ils avaient envoyé les clés de la citadelle à Saint-Petersbourg. — Ils ont pu en imposer à ceux qui ne connaissent pas Hirsova. Le fait est que, le 28, les Russes ne se sont emparés que d'un fort. C'est le lendemain seulement qu'ils ont prit d'assaut la citadelle en l'attaquant sur trois points. »

Il n'y a pas de bulletin russe sur la bataille de Tultescha. Elle a duré cinq jours, du 23 au 27, et il

Sara d'apporter à M. Fritz un verre de beste-krug.

La jeune fille se leva pour obéir; sans savoir pourquoi, elle sentait ses jambes se dérober sous elle. Rodolphe, consterné et muet, semblait de son côté prévoir quelque grand malheur.

— Mille remerciements, monsieur le bailli, dit le domestique, les yeux baissés, d'un air d'angoisse; votre bonté me rend confus... Si vous saviez de quelle commission je suis chargé pour vous... — L'envoyé du comte de Stolberg est toujours le bienvenu chez moi, surtout quand l'envoyé est une vieille connaissance comme vous, Fritz, reprit Stengel avec sérénité; mais reposez-vous; puis, si vous m'apportez une lettre de monseigneur, je la lirai et je répondrai comme il convient. — Une lettre? oui, j'apporte une lettre! grommela le vieux Fritz avec une sorte de colère, et maudite soit-elle! Je n'ai jamais eu de corvée pareille depuis le jour où je fus envoyé à monseigneur pour lui annoncer la mort de sa nièce la baronne de Wernigerode.

Il remit au justicier une lettre scellée aux armes de Stolberg, d'une écriture tremblée et comme impatiente. Stengel l'ouvrit lentement; au moment de la parcourir, il posa la main sur son front et se recueillit quelques secondes. Enfin il se décida à lire; mais dès les premières lignes, le papier s'échappa de ses mains, et il retomba sur son siège en poussant un sourd gémissement.

(La suite au prochain numéro.)

paraît que le général Uziakoff n'avait pas regardé comme chose très-facile de prendre cette forteresse. Le 23 mars, les Russes étaient parvenus à s'emparer d'une batterie en sacrifiant 1,500 hommes. Les Turcs se sont réfugiés dans la citadelle où ils ont soutenu le siège jusqu'au 27, à une heure de l'après-midi. Ils étaient 2,000. Ils ont fait sept sorties, et, bien qu'ils n'eussent point réussi à repousser l'ennemi au-delà du Danube, ils ont fait beaucoup de mal. Les lettres particulières portent la perte des Russes à plus de 3,000 hommes.

Des versions différentes circulent sur le sort de la forteresse. Les uns prétendent que la garnison, réduite à 1,500 hommes, a capitulé. D'autres affirment, au contraire, que les Turcs ont mis le feu à la forteresse et se sont ensuite dispersés. Enfin, on dit qu'ils ont fait sauter la forteresse. Il faut bien qu'il se soit passé quelque chose d'effrayant à Tultscha, car les Russes observent, à cet égard, le même silence que relativement aux échecs qu'ils ont éprouvés à Oltenitza et à Turtokai. Hier, les Turcs avaient résisté avec succès aux forces supérieures des Russes, près de Simnitza. Il est arrivé de la plus de 800 hommes grièvement blessés. — Havas.

Il résulte de nouvelles dépêches télégraphiques de Vienne, de lundi, que des forces considérables autrichiennes vont occuper la Serbie.

Une autre dépêche de Copenhague, du 10, annonce qu'une division de l'escadre de l'amiral Napier s'avance vers le golfe de Finlande, sous les ordres du contre-amiral Plumridge. — Havas.

#### REVUE DE L'OUEST.

*Saint Mathurin.* — Samedi dernier, un cruel événement est venu affliger la commune de Saint-Mathurin. Vers onze heures du matin, on retirait d'un fossé rempli d'eau le fils d'honnêtes cultivateurs, demeurant au Voisinau.

Il paraît que ce pauvre enfant, âgé de deux ans, avait voulu aller rejoindre ses parents qui travaillaient dans les champs, et était tombé dans ce fossé, par suite d'on ne sait quelle imprudence. Quand au bout d'une demi-heure, on s'aperçut de ce malheur, il était trop tard, et les soins les plus pressés furent complètement inutiles. (*Maine-et-Loire.*)

#### FAITS DIVERS.

On écrit d'Orebro, en Suède, le 26 mars :

« La plus belle et la plus opulente partie de notre ville vient d'être détruite par un incendie. Le feu se manifesta, pendant la nuit de jeudi dernier, dans un grand magasin rempli de laines de la rue de Storbroyen, et les flammes, poussées par une tempête de nord-est qui soufflait depuis la veille, se sont propagées de proche en proche avec une rapidité telle que le lendemain matin toute la longue rue de Storbroyen, et toutes les innombrables rues qui se trouvent entre celle-ci et la rue des Reeps-lærgardem, qui suit une direction parallèle à la première, n'étaient plus qu'une vaste mer de feu.

« Les pompiers ont fait preuve d'un courage prodigieux : onze d'entre eux ont péri, mais tous leurs efforts ont échoué. L'incendie n'a cessé qu'après s'être étendu de tous les côtés jusqu'à des points où il n'a plus trouvé d'aliments. Trois édifices ont été miraculeusement préservés, quoiqu'ils se trouvaient en quelque sorte au centre de l'embrasement, savoir : l'Hôtel-de-Ville, le presbytère et l'hôtel de Pamsker, ce qu'il faut attribuer à l'extrême épaisseur de leurs murs.

« L'incendie a continué ses ravages pendant cinquante et une heures, et il n'est pas encore entièrement éteint, car en bien des endroits, le feu couve encore sous les cendres.

« Par suite de ce terrible sinistre, environ 1,300 personnes, c'est-à-dire le tiers des habitants d'Orebro, se trouvent sans abri. Le dommage est très-considérable ; la moindre partie des propriétés brûlées était assurée.

« C'est le troisième grand incendie qu'il y a eu en Suède dans le mois de mars courant. Le 5, une grande partie de la ville de Warberg, et le 11 une partie encore plus grande de celle de Isenkoepping, ont été dévorées par les flammes. » (*Univers.*)

#### VARIÉTÉS.

La Dobrutscha turque, dite Tartarie de Dobrutscha, s'étend entre le Danube et la mer Noire. Elle comprend les villes forteresses de Toultscha, Matchin, Hirsovia et Kustendji. C'est un terrain marécageux et pestilentiel, et l'un des plus mauvais que puisse occuper un corps d'armée en campagne. La tradition rapporte qu'autrefois le Danube, au lieu de faire un coude vers le nord, comme aujourd'hui,

à la hauteur de Rassova, allait directement à la mer et s'y jetait à Kustendji. L'examen des localités semble confirmer ces conjectures. La vallée qui sépare Rassova de la mer Noire est au plus de douze lieues, et la coupe des collines qui la bordent paraît indiquer le passage d'un cours d'eau considérable. On pense qu'un de ces tremblements de terre si fréquents dans ces contrées aura brusquement changé la direction du fleuve, en bouleversant le sol. Au reste, dès 1834, lorsque surgirent les premières difficultés élevées par la Russie à propos des bouches du Danube, il a été fortement question de rétablir son ancien lit en ouvrant un canal de Rassova à Kustendji. Cet important travail aurait eu pour résultat d'abrèger la navigation du fleuve de plus de cent lieues, et de la soustraire aux exigences russes. Quoiqu'il en soit de ces hypothèses, ce qui est hors de doute, c'est que la Dobrutscha est en partie couverte de marais et de mares d'eau stagnante qui en font un séjour dangereux et rendent extrêmement difficiles les opérations militaires. Cette sorte de presqu'île a pour limites au sud les anciennes murailles de Trajan, qui commence non loin de Rassova, près de Tchernawoda. On peut suivre les traces de cette gigantesque construction romaine, au sommet des collines auxquelles elle servait de couronnement. Les vestiges d'un camp et de ses retranchements se reconnaissent également sous les gazons émaillés qui les recouvrent. Ces fortifications avaient été établies pour repousser les incursions des barbares dans les plaines du haut Danube, et elles étaient protégées par un immense fossé qui subsiste encore. Cette ligne de défense a été complétée dernièrement par les Turcs et leur permet d'opposer une vigoureuse résistance aux attaques de l'ennemi.

Bien que les circonstances ne soient pas les mêmes de nos jours, l'occupation de la Dobrutscha par les Russes rappelle le plan de campagne qu'ils ont suivi en 1828. A cette époque, ils s'emparèrent de Bukarest, et, après avoir mis le siège devant Ibraïloff, ils construisirent une digue de plus d'une lieue entre Toultscha et Isatcha, pour passer le Danube, alors débordé. Ces travaux s'exécutèrent sous la direction de l'empereur Nicolas. Le but des Russes était de pénétrer dans la Bulgarie et de s'emparer des principaux points du littoral de la mer Noire, afin d'opérer le ravitaillement de leurs troupes au moyen de la flotte. Varna qui était la place la plus propre à devenir la base d'opérations, fut assiégée par le prince Menschikoff, et l'Empereur s'y rendit lui-même le 21 juillet. Mais l'énergie des assiégés prouva au Czar qu'il faudrait du temps pour s'emparer de la ville. Il retourna alors à Odessa et ne rejoignit l'armée que le 27 août. Son quartier général fut établi à bord d'un vaisseau de ligne ; la flotte se trouvait embossée à 20,000 pas de la citadelle. Le 18 septembre, les Turcs tentèrent une sortie ; mais ils furent repoussés et contraints d'abandonner tous les points qu'ils occupaient sur les rives du lac de Devno. Le prince Menschikoff blessé dans cette attaque, dut céder le commandement de l'armée au général comte Woronzoff, qui poussa le siège avec vigueur. Plusieurs brèches furent ouvertes, et l'on se disposait à l'assaut, lorsque, le 10 octobre, Yousof-Pacha, qui, avec le kapoudan-pacha, dirigeait la défense, se rendit auprès du Czar, déclarant que Varna ne pouvait résister plus longtemps et se mit sous sa protection. Le kapoudan-pacha, se trouvant réduit à un corps de 300 hommes par la trahison de Yousof, s'enferma dans la citadelle et voulut se faire sauter ; mais l'Empereur lui permit de se retirer avec le petit nombre de braves qui étaient restés fidèles à l'honneur.

Aujourd'hui on n'a rien à craindre de semblable. Varna ne peut être attaquée par mer, et ce n'est qu'après s'être emparé de l'importante forteresse de Schumla que les Russes pourraient tenter de traverser les Balkans. Ces montagnes s'élèvent comme une barrière infranchissable destinée par la nature à protéger ces contrées privilégiées. Les seuls passages qui existent du côté de la Bulgarie sont escarpés et très-resserrés. Il suffirait de quelques abatis d'arbres pour les rendre impraticables. Les Russes, en 1829, ont, il est vrai, franchi les Balkans sous la conduite du feld-maréchal Diebitsch, après avoir battu les Turcs à Schumla ; mais cette ville a vu depuis augmenter considérablement ses moyens de défense.

Varna, l'ancienne Odessa, est une des villes principales de la Bulgarie et l'un des meilleurs ports de la mer Noire, à 115 kilomètres sud-est de Silistria. Ses fortifications ont été réparées et accrues depuis peu. Comme position maritime et comme situation commerciale, c'est une ville d'un grand avenir. Varna est la résidence d'un pacha et passe pour être le foyer de l'ancien esprit des janissaires : c'est à Varna, à Widdin et à Roustschouk que se retirèrent les trois derniers chefs de cette milice arrogante que le sultan Mahmoud dut sacrifier aux utiles ré-

formes qu'il introduisit dans son empire. Les fortifications qui entourent Varna ont plus de 4,000 mètres de développement ; elles sont composées d'une enceinte de bastions, de fossés revêtus de murailles et profonds d'environ 3 mètres et demi, sur une largeur de 5 à 6 ; quelques fortins communiquent avec le mur d'enceinte ; l'arsenal et la poudrière sont au centre de la ville.

Lorsque Varna fut rendue à la Turquie, un ingénieur russe fut chargé de la réparation de ses fortifications ; mais, telles qu'il les réédifia, il aurait fallu une garnison de 100,000 hommes pour les défendre. Depuis, un ingénieur prussien a été chargé de ce soin, et elle offre actuellement toutes les conditions d'une place imprenable. Sa baie est profonde et très-étendue ; le mouillage y est sûr, et les bâtiments y sont complètement à l'abri des vents du nord et du sud, les plus dangereux de la mer Noire. Varna a, d'ailleurs, un immense avantage sur sa rivale de la Russie méridionale, Odessa ; il n'y gèle pas, et on n'y ressent jamais les atteintes des hivers les plus rigoureux. A Odessa, au contraire, la navigation est, comme nous l'avons dit, interrompue deux ou trois mois ; un môle y serait néanmoins d'une grande utilité.

Varna est le débouché et l'entrepôt des fertiles territoires qui l'entourent. Le blé, dans ces provinces, possède des qualités plus nutritives que partout ailleurs ; les vins et les fruits y sont excellents ; les soifs, les cuirs, la cire, le miel, les bois de construction et toute espèce de subsistances viennent en abondance. Le rappel de la *corn-law*, en Angleterre, a été très-favorable à son commerce de céréales, et si le Sultan déclarait Varna port franc, cette ville pourrait rivaliser avec Odessa, qui est dans cette condition, et voir en peu d'années quadrupler ses relations.

Malheureusement la Bulgarie manque de routes et de voies de communication, ce qui oblige à transporter les denrées et marchandises à dos de mulet, à travers les défilés de montagnes. Malgré ces obstacles, il se fait sur les côtes de la Bulgarie un mouvement très-animé dont l'Europe ne tient pas assez compte. Les principaux ports, Messenvria, Bourgas, Varna et Baltchik, sont depuis cinq ans les débouchés d'une immense exportation en céréales, laines, cotons, maïs, vins, etc. Par sa position sur la mer Noire et les aptitudes agricoles de sa population, autant que par son importance stratégique, Varna tient donc un rang considérable parmi les villes turques ; elle est le premier anneau de cette chaîne de forteresses qui, s'appuyant à la mer, et avec le Danube pour fossés, semblent défendre les approches des Balkans et couvrir ainsi la capitale de l'ancien empire d'Orient, Constantinople, cette terre promise par Pierre-le-Grand à ses héritiers, et qui est à jamais hors de leurs atteintes.

(*Moniteur de la Flotte.*)

Etude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

#### VENTE MOBILIÈRE

Après le décès

De M<sup>me</sup> la baronne d'HAREMBERT,  
Dans la demeure de cette Dame, à la Chipaudière,  
commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,  
près l'église de Saint-Hilaire.

Le dimanche 23 avril 1854 et jours suivants,  
Par le ministère de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur,  
à midi précis.

Les objets à vendre se composent notamment de :  
Meubles meublants en acajou, piano, lits de plumes, matelats, draps, très-beau linge de table damassé et en toile de Hollande, argenterie, bijoux, parures, objets d'art, bibliothèque renfermant une collection de l'ancien *Moniteur universel*, et des cartes militaires, batterie de cuisine, vins rouges et blancs, arbustes et fleurs en caisses et en pots, fourrages, deux vaches, une grande quantité de fagots et de très-bon bois à brûler.

On paiera comptant.

#### A VENDRE

DEUX MAISONS séparées, sises commune de Saumur, à la Croix-Verte, sur l'ancienne route de Tours à Angers, appartenant à M. Garnier, marchand de vins et cidres.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

BOURSE DU 11 AVRIL.

4 1/2 p. 0/0 baisse 1 00 cent. — Fermé à 89 50.  
3 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 63 20.

BOURSE DU 12 AVRIL.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 89 60.  
3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 63 20.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LABICHE, avoué près le Tribunal de première instance de Saumur, y demeurant, rue de la Petite-Douve, n° 11.

### PURGE

*D'hypothèques légales.*

Suivant exploit de Simon, huissier à Saumur, en date du onze avril mil huit cent cinquante-quatre, enregistré, et à la requête de dame Adélaïde-Celeste Grignon, propriétaire, veuve de M. Pierre-Joseph-François Bruneau, demeurant à Saumur, laquelle a fait élection de domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Labiche, avoué à Saumur;

Notification a été faite :

1<sup>o</sup> A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur;

2<sup>o</sup> A M<sup>me</sup> Claire-Marie Reyneau-Saint-Remy, épouse de M. Jean-Eugène Fromageau, architecte, demeurant à Saumur;

3<sup>o</sup> A M<sup>me</sup> Eugénie Deville, veuve de M. Jean-Laurent Fromageau, propriétaire, demeurant à Saumur;

De l'expédition d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le trois avril mil huit cent cinquante-quatre, constatant le dépôt fait ledit jour audit greffe par M<sup>e</sup> Labiche, avoué de M<sup>me</sup> veuve Bruneau, de la copie collationnée d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Leroux et son collègue, notaires à Saumur, le vingt mars dernier, enregistré, et duquel il résulte que M<sup>me</sup> veuve Bruneau a acquis des époux Fromageau-Reyneau-Saint-Remy, sus-nommés, une maison, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, n° 49, joignant d'un côté la maison n° 47, appartenant aux vendeurs, d'autre côté la maison de M. Chevallier.

Cette vente a été faite moyennant, outre les charges énoncées au contrat, le prix principal de 17,000 fr., payé comptant, aux termes du contrat;

Avec déclaration aux sus-nommés que cette notification leur était ainsi faite conformément à l'article 2194 du Code Napoléon, pour qu'ils eussent à requérir, dans le délai de deux mois, à partir de ladite notification, savoir : M. le Procureur impérial, au profit de qui de droit, et les dames Fromageau à leur profit, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient grever la maison sus-désignée, et qu'à défaut de la faire dans ledit délai et icelui expiré, ladite maison passerait ès mains de M<sup>me</sup> veuve Bruneau, franche et libre de toutes dettes et charges pour raison d'hypothèques légales, non inscrites;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que les anciens propriétaires de la maison sus-désignée étaient, outre les vendeurs : 1<sup>o</sup> M. Jean-Laurent Fromageau, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Saumur, et Eugénie Deville, sa veuve, demeurant à Saumur; 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie-Gabrielle-Etiennette Vachon, veuve de M. Pierre-Henri-Joseph Sailland, propriétaire, à Saumur; 3<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Etiennette Auger, décédée à Saumur; avec déclaration enfin à M. le Procureur impérial que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus de M<sup>me</sup> veuve Bruneau, elle ferait publier cette notification dans les formes voulues par la loi.

Fait et rédigé par l'avoué licencié soussigné, le douze avril mil huit cent cinquante-quatre.

Signé : LABICHE, avoué.

### A LOUER

*Présentement,*

UNE MAISON AVEC BOUTIQUE,  
Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. RIVAUD. (179)

### A CÉDER

*De Suite,*

Le RESTAURANT du CROISSANT,  
Situé à Saumur, rue d'Orléans.

Le local où est exploité ce restaurant pourrait, par sa situation, servir à une maison de commerce. (180)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE

#### OU A LOUER

TROIS MAISONS,

Appartenant à M. PATERNE,

Situées à Saumur, rue du Pavillon.

L'une, portant le n° 1<sup>er</sup>, occupée par M. Paterné;

L'autre, le n° 3, occupée par M. Bonnet;

L'autre, portant le n° 5, joignant d'un côté la précédente, et d'autre côté l'impasse. (150)

### A LOUER PRÉSENTEMENT,

BELLE MAISON avec servitudes et joli jardin, située à St-Florent, sur le bord du Thouet.

S'adresser à M. ABRAHAM. (159)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

## A LA VILLE DE SAUMUR. PRIX-FIXE INVARIABLE

33, Rue Saint-Jean, 33,

### Ouverture de la Saison d'Été.

M. BOISSIER ayant profité de la baisse survenue dans les fabriques, par suite de la stagnation générale des affaires, et AYANT FAIT DES ACHATS CONSIDÉRABLES pour cette saison à DES PRIX EXCESSIVEMENT AVANTAGEUX, informe qu'il vient de mettre en vente un choix très-varié d'étoffes nouvelles A DES PRIX TOUT EXCEPTIONNELS ET BIEN AU-DESSOUS DU COURS.

Assortiment considérable d'étoffes riches en SOIERIES, LAINAGES ET ÉTOFFES DE FANTAISIE en tout genre.

### ARTICLES POUR MARIAGES.

Châles longs et carrés en cachemire des Indes et de France, châles-laine, Indou et fantaisie, châles d'été en tout genre.

### SPÉCIALITÉ DE BLANC ET D'ARTICLES D'AMEUBLEMENT.

ASSORTIMENT VARIÉ D'ARTICLES POUR LES OUVRIÈRES A DES PRIX BIEN AU-DESSOUS DU COURS.

ESCOMPTÉ 2 % AU COMPTANT. — PRIX-FIXE INVARIABLE.

1832 — MÉDAILLES — 1834  
D'OR ET D'ARGENT.

1839





1844



## CHOCOLAT MENIER.

Usine modèle fondée en 1825 à Noisiel, sur la Marne, près Paris,  
Pour la fabrication spéciale du Chocolat de Santé.

Exempt de tout mélange, composé de matières de premier choix, le *Chocolat Menier* se recommande par ses propriétés nutritives et digestives, son goût et son arôme. Sa qualité est tellement supérieure qu'il ne redoute aucune comparaison.  
Le *Chocolat Menier* se trouve dans toutes les villes de France et de l'Étranger.

## PAPIER-ENVELOPPE

### BISCARRE

*Pour lettres-correspondantes sur tous formats, breveté s. g. d. g.*

Chaque feuille, quelle que soit sa dimension, porte son enveloppe, qui garantit toute indiscretion, sécurité des effets de commerce et laisse la date et le timbre-poste attachés à la lettre.

Se vend EN GROS et EN DÉTAIL à la Librairie de JULES GODFROY, imprimeur à Saumur, Grand'Rue, 4.

BUREAUX A PARIS, RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, 12.

Envoyer franco un Bon de Poste au nom de M. L. FAVRE, directeur.

ON S'ABONNE CHEZ LES LIBRAIRES, ET AU BUREAU DE L'ECHO SAUMUROIS.

# 4

## FRANCS PAR AN POUR LA FRANCE.

# MONITEUR DES CONNAISSANCES UTILES ET PRATIQUES,

JOURNAL MENSUEL DES DÉCOUVERTES, PROCÉDÉS ET RECETTES,

Contenant le Résumé de tout ce qui se publie en France et à l'Étranger, de nouveau, d' applicable et d' utile.

Par la variété et le nombre des articles que publiera le *Moniteur*, il remplacera un Journal d'Agriculture, de Jardinage, d'Industrie manufacturière et commerciale, des Inventions, d'Hygiène, d'Economie domestique, de Médecine et Chirurgie domestiques, de Médecine vétérinaire, de Jurisprudence usuelle, de Compte-rendu de l'Académie des Sciences, etc.

Voici le sommaire des articles contenus en janvier :

Introduction. — Calendrier du Cultivateur. — Calendrier de l'Horticulteur. — Académie des Sciences. — Décomposition de l'air en gaz hydrogène pour remplacer la houille. — Distillation des légumes. — Moyen de découvrir le cuivre dans les eaux-de-vie. — Laminier de fer. — Règlement sur les Epizooties. De la Marne comme lièzière. — Maladie des Pommes de terre. — Quel est l'Animal qui paie le mieux son fourrage. — Travaux silvicoles. — Signalement des meilleures vaches laitières. — Jardin à légumes. — Greffe de la vigne. — Procédé contre l'Oidium. — Moyen de prévenir la Maladie de l'Echalotte. — Destruction instantanée des Limaces. — Glacière. — Composition pour coller les ustensiles. — Conservation des blés. — Pain de Betteraves. — Les Gaudes.

— Moyen de fabriquer les Vins factices pendant l'hiver.

Le second numéro, qui paraîtra dans ce mois, contiendra des articles sur la Médecine domestique, sur la Médecine vétérinaire, sur la Manière de distiller l'Eau-de-vie de Betterave; un Traité sur la culture, le Greffage et la Taille des Arbres fruitiers; Guide du Capitaliste et du Négociant, ou Tableau des intérêts d'un capital, calculé depuis 1 fr. jusqu'à 100,000 fr. par jour, par mois et par an; un Traité sur les Abeilles; Drainage; Guide et Renseignements certains sur les actions négociées à la Bourse, et dont on peut faire l'acquisition en toute sécurité.

Le *Moniteur* est publié le 25 de chaque mois, à dater de janvier 1854.

Chaque Livraison, composée de 32 pages in-8°, sera accompagnée d'un calendrier mensuel du Cultivateur, de l'Horticulteur, et d'un bulletin commercial pour les céréales, les eaux-de-vie, et les bestiaux sur les marchés de Foissy et de Sceaux.

Les Livraisons de l'année formeront un beau et fort vol. in-8°, avec une table.

Les 10,000 premiers Souscripteurs inscrits recevront une Carte de la Turquie.